

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 178

Objet : Remplacement des cylindres de portes usagés sur le bâtiment de l'Office du Tourisme.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Considérant qu'il est important de procéder au remplacement des cylindres de portes de l'Office de Tourisme en raison de leur usure liée à une utilisation intensive. Cette opération permettra également d'uniformiser le système de fermeture en mettant en place une clé unique pour l'ouverture des quatre portes donnant accès au bâtiment de l'Office de Tourisme.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société SERRURERIE MODERNE CREILLOISE dont le siège est situé sise 846 avenue du Tremblay, Espace commercial de Vaux, 60100 Creil, pour un montant de 488.00 € HT, soit 585.60 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société SERRURERIE MODERNE CREILLOISE

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : **30 JUL. 2026**

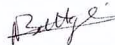
de la publication sur le site internet de la CCSSO le : **30 JUL. 2026**

Alain **BATTAGLIA**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Signé électroniquement par
Alain BATTAGLIA



Alain BATTAGLIA
Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Le 29 juillet 2026



SERRURERIE MODERNE

SAS Serrurerie Moderne Creilloise

846 Avenue du Tremblay

60100 CREIL

Tél : 03.44.64.49.90

Fax : 03.44.64.49.91

Site web : www.serrurerie-moderne.com/

Email : contact@serrureriemoderne.fr

N° TVA Intra : FR12337821706

N° Siret : 33782170600039

RCS : 337 821 706 RCS Compiègne

APE : 4332B

SAS au Capital de 37000 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30/07/2026

ID : 060-200066975-20260730-2026_178-AR

Devis

CCSSO SENLIS
30 AV EUGENE GAZEAU
60300 SENLIS
Tél :

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00013865	07/07/2026	9085	06/08/2026	Virement à 45 jours fin mois	

Commercial : Delbès Léa

Code	Description	Qté	P.U. HT	P.U. Net HT	Montant HT
CS	cyindre à bouton 50x30 avec bouton côté 30 livré avec 3 clés	2,00	120,00	120,00	240,00
CS	cyindre à bouton 60x30 avec bouton côté 30 livré avec 3 clés	2,00	124,00	124,00	248,00
	NOTA : les 4 cylindres fonctionneront sur le même numéro de clés				
	Délai 3 à 5 jours				

Conditions Générales de Ventes jointes.

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. Pour tout devis de matériel un acompte de 40% est demandé. Pour tout devis de clés et de travaux de serrurerie, nous vous demandons la totalité du règlement à la commande.

Nos bureaux et atelier seront fermés pour les congés d'été : du lundi 3/08/2026 au dimanche 23/08/2026 inclus.

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Total HT	488,00
Total TVA	97,60
Total TTC	585,60
Acomptes	0,00
Net à payer	585,60 €

Coordonnées bancaires société :

Banque : Caisse d'Epargne RIB : 16275000110800066902370

IBAN : FR7616275000110800066902370 BIC : CEPARPP627

1 sur 2

1- PRINCIPES GENERAUX - CHAMP D'APPLICATION :

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes nos relations contractuelles avec nos clients et nos fournisseurs à l'exclusion de toutes autres, sauf dérogation expresse et formelle de notre part.

2.1. UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES : Le client consent à l'utilisation de ses données par le vendeur.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le client dispose à tout moment :

- ☐ D'un droit d'accès aux données personnelles le concernant, d'un droit de les faire rectifier ou compléter
- ☐ D'un droit à l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement les concernant, ou du droit de s'opposer au traitement
- ☐ Lorsque le traitement est fondé sur leur consentement, du droit de retirer ce droit à tout moment
- ☐ Du droit de définir les directives générales ou particulières quant au sort post mortem de ses données personnelles
- ☐ Du droit de déposer une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, en l'occurrence la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Ces demandes doivent être adressées à SMC par courrier envoyé à l'adresse suivante : SMC - 846 avenue du Tremblay BP90304 60311 Creil Cedex2, par mail à l'adresse : contact@serrurierimoderne.fr, par fax au 03 44 64 49 91.

SMC s'engage à respecter le Règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le responsable de la collecte et du traitement des données personnelles est donc la société : SMC Sas, Capital 37 000 €,

Siège social : 846 avenue du Tremblay - 60100 Creil. RCS Compiègne 337 821 706.

2.2. Dans ce cadre, SMC pourra collecter les données suivantes : raison sociale, nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique, numéro de TVA, données relatives aux moyens de paiement, adresse de livraison, historique de la relation contractuelle, origine de la vente ou de la commande, correspondance avec le client. Les finalités des traitements de données effectuées par SMC sont les suivantes :

la gestion des commandes et des livraisons, la facturation des commandes, la gestion des comptes clients, le suivi et l'optimisation de la relation client, l'envoi de campagnes promotionnelles sur nos produits et services, les statistiques de fréquentation du site. Sans que cette liste ne soit limitative, les données nominatives collectées par SMC sont à usage purement interne, et ne font l'objet d'aucune communication, cession ou divulgation à des tiers. La durée de conservation des données personnelles lors de la fermeture du compte client est de 5 ans à compter de la livraison de la dernière commande.

3- GARANTIES LEGALES:

3.1. Garantie de conformité : Les garanties légales s'appliquent au titre des articles L217-5 à L217-14 du Code de la Consommation.

En outre, nous précisons qu'au regard de l'article L217-9 du Code de la Consommation, en cas de défaut de conformité,

l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien.

Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

De plus, au regard de l'article L217-7 du Code de la consommation,

les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois.

Néanmoins, le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Toutefois aucun achat ne sera remboursé, il sera procédé à un échange ou un avoir, sauf en cas de non-conformité avérée.

3.2. Garantie des vices cachés : En vertu de l'article 1641 du Code de la Consommation le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel,

on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (article 1648 du Code de la consommation).

3.3. Garanties commerciales : En plus de la garantie de conformité, SMC accorde une garantie de 2 ans, à tous ses clients non-professionnels ;

cette garantie est limitée à 1 année lorsque le client est un professionnel.

En outre les garanties de nos fournisseurs s'appliquent selon leurs conditions générales de vente, aux contrats que nous passons avec nos clients.

La garantie commerciale ainsi que ses modalités de mise en oeuvre est inscrite sur tous nos documents commerciaux : devis, commandes et factures.

A l'acceptation de notre devis par lui-même, le client est réputé avoir pris connaissance de ces conditions. 3.4. Avances de frais en cas de mise en oeuvre de la garantie :

Dans le cas de la mise en oeuvre de la garantie, SMC, se réserve le droit de demander une avance de frais au client si celle-ci est demandée par le fournisseur de SMC.

SMC veille, néanmoins à ce que les avances de frais nécessaires ne constituent pas une entrave au client dans sa démarche de demande de garantie.

4- PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT : Conformément à l'article L 111-1 du Code de la Consommation,

nos prix sont communiqués de manière lisible et compréhensible à nos clients avant la conclusion de la vente. Toute facture doit être payée au comptant,

sauf indication contraire de notre part. Le lieu de paiement est le lieu du siège social de SMC.

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance entraîne de plein droit, outre la suspension de la livraison,

l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par l'acquéreur,

même si elles ont donné lieu à des traites. De plus, à titre de clause pénale,

l'acquéreur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculé par application à l'intégralité

des sommes dues, d'un taux d'intérêt égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

5- LIVRAISON : SMC s'engage à livrer le bien à la date ou dans le délai indiqué au consommateur, conformément au 3° de l'article L 111-1,

sauf si les parties en ont convenu autrement. A défaut d'indication ou d'accord quant à la date de livraison, SMC livre le bien sans retard injustifié et

au plus tard trente jours après la conclusion du contrat.

En cas du manquement à notre obligation de livraison du bien à la date ou à l'expiration du délai prévu, ou à défaut, au plus tard trente jours après la conclusion du contrat,

le consommateur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint,

selon les mêmes modalités, SMC d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté.

6- MEDiateur SMC : SMC dispose d'un médiateur de la consommation dont les coordonnées sont :

SAS Médiation Solution, Mme Eliane Simon, agréé CECMC / Ministère de l'économie et des finances, 222, chemin de la bergerie, 01800 Saint Jean de Niost ; Téléphone 04 82 53 93 06

www.sasmediationsolution-conso.fr, mail : contact@sasmediationsolution-conso.fr

7- PROPRIETE DES BIENS : Les marchandises restent la pleine et entière propriété de la société SMC jusqu'au paiement intégral de leur prix.

Le client devra conserver les marchandises de telle manière qu'elles ne puissent être confondues avec d'autres matériels.

La disposition ci-avant ne fait pas obstacle au transfert au client des risques de perte,

de vol ou détérioration des marchandises soumises à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner dès leur mise à disposition.

A défaut de paiement intégral, le client s'engage à restituer le matériel et prendra à sa charge les éventuels frais de remise en état.

8- TRIBUNAL DE REFERENCE : Les parties conviennent que la commande et les conditions qui en font partie intégrante sont soumises au droit français.

Lorsque le client agit en tant que professionnel, il est fait attribution exclusive de compétence au Tribunal de Commerce de COMPIEGNE,

lorsque le client agit en tant que particulier il a le choix de donner attribution de compétence soit au Tribunal de COMPIEGNE,

soit à la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de l'achat en magasin.